

SÉANCE DU 6 AOUT 1878.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Hachette, Barbey, Mayeux, Darié, Bigault d'Arscot, Périn, Harant, Rollet, Jules Maciet, le docteur Épron, Romagny, Lecesne et M. l'abbé Blanchard.

M. Rollet présente à la Société, au nom de l'auteur, M. Charles Nisard, membre de l'Institut, deux volumes in-8°, sortis des presses de l'Imprimerie Nationale par autorisation du Gouvernement, contenant la correspondance inédite du comte de Caylus. Des remerciements seront adressés au donateur. M. Rollet présente, au nom de M. Moussé, propriétaire à Chartèves, qui en fait don à la Société, une clé en cuivre à tête ronde, recouverte d'une belle patine, trouvée près de Mont-Lévêque, territoire de Chartèves. Remerciements.

M. Barbey rapproche cette trouvaille des fouilles faites au même lieu, il y a quelques années, dans des substructions du XI^e ou du XII^e siècle. Ces fouilles ne mirent à jour que des ossements humains; on ne trouva point de traces d'armes. Un membre pense que la clé dont il est question est du XIII^e siècle.

M. Ehrhard, photographe, offre à la Société une excellente épreuve de la reproduction qu'il a faite de la statue de La Fontaine. Remerciements.

M. Jules Maciet donne lecture d'une Note explicative des tableaux qu'il offre au Musée de la Ville. La Société adresse au généreux donateur des remerciements unanimes et d'autant plus sincères que les nombreux tableaux offerts déjà par M. Jules Maciet constituent aujourd'hui un fonds artistique d'une réelle valeur.

Après une courte discussion, il est décidé que, sur la demande du Directeur de la *Revue de Champagne et de Brie*, un résumé succinct des séances de la Société sera envoyé pour être inséré dans ce recueil. M. Rollet veut bien se charger de ce soin.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une Notice historique sur Celles-les-Condé, par M. Bouchez, associé libre, instituteur de cette commune. Cette notice, dans laquelle on remarque la description de l'église de Celles-les-Condé, description aussi précise que consciencieuse, est renvoyée à la commission des Annales.

La séance est levée à quatre heures et demie.
